



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

Convocation du 5 juin 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 17 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

<u>ABSENTS</u> : Pascale GALLERNE	(donne pouvoir à Annie LABBE)
Maryse LAURENT	(donne pouvoir à Pascale LABBE)
Viviane BOULIN	(donne pouvoir à Julie LEMAIRE)
Pierre-Jean SALAUN	(donne pouvoir à Romuald LABARRE)
Christine ORAIN-GROVALET	(donne pouvoir à Mari COURTAS)
Pierre-Yves BRUNEL	(donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Yann LE GUEDARD	(donne pouvoir à Luc STRIDE)
David ROUALEN	(donne pouvoir à Céline PESTEL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

URBANISME

2024-783 REGULARISATION D'UNE EMPRISE FONCIERE RUE DU CALVAIRE AVEC MME MARINA COLIN – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 NOVEMBRE 2022 – DESIGNATION DU NOTAIRE EN CHARGE DE REDIGER L'ACTE

Mme Marina COLIN, habitante du 17 rue du Calvaire à Ploufragan, est propriétaire des parcelles AT n°138 et 139, déclare M. DECRETON. Suite à sa demande de précisions sur les limites de sa propriété en date du 30 août 2022, il a été proposé qu'une régularisation foncière soit envisagée car la parcelle cadastrée section AT n°138 d'une surface de 3 m² constitue en réalité une emprise de la voie publique.

Par courrier du 1^{er} octobre 2022, Mme Marina COLIN a donné son accord pour céder à la Ville cette emprise de voirie de 3 m², pour un euro symbolique.

mis sur internet le 21 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240611-DB202411JUN783-DE

La délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2022 validait cette procédure au moyen d'un acte authentique de cession en la forme administrative, dont la rédaction et les frais de publication étaient à la charge de la commune.

A ce jour, l'acte de cession n'a pas encore été établi et Mme Marina COLIN souhaite procéder à la vente de sa maison située sur la parcelle voisine cadastrée section AT n°139. Maître Julie IDASIAK de l'Office notarial de BINIC-ETABLES-SUR-MER, en charge de la vente, propose de finaliser la régularisation de l'emprise foncière en même temps que la vente de la maison de Mme COLIN.

Maître Julie IDASIAK, de l'Office notarial de BINIC-ETABLES-SUR-MER serait ainsi chargée de rédiger l'acte authentique notarié, et non plus en la forme administrative rédigé par la mairie de Ploufragan comme initialement prévu. Les frais notariés et de publication seraient à la charge de la commune.

Le conseil municipal est ainsi invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'acquisition à Mme Marina COLIN de la parcelle cadastrée section AT n°138, d'une superficie totale de 3 m² sise Rue du Calvaire en vue de l'intégration de celle-ci dans le domaine public au prix de UN EURO,
- **DESIGNE** Maître Julie IDASIAK, de l'Office Notarial FRETIGNE-BOSQUET de BINIC-ETABLES-SUR-MER, pour rédiger l'acte de vente de l'emprise d'une superficie totale de 3 m² sise Rue du Calvaire, dont les frais seront à la charge de la commune de Ploufragan,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 18 juin 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Anthony DECRETON



mis sur internet le 21 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 022-212202154-20240611-DB202411JUN783-DE

Rue du Calvaire

Acquisition à Mme Marina COLIN – parcelle AT n°138

